

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Laïcité et République : formation civile et civique

Le DU propose d'aborder les fondements historiques et philosophiques de la laïcité, en France et en Europe, puis ses applications pratiques, essentiellement en France (dans les services publics, dans l'espace public, dans les relations de travail). **Le DU est habilité par le Ministère de l'Intérieur. Formation civile et civique, il permet aux aumôniers hospitaliers, militaires et pénitentiaires de répondre à l'obligation de formation imposée par le Décret n. 2017-756 du 3 mai 2017.**

> OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au **principe de laïcité** et à ses applications.
- Fournir des instruments en vue de **faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles** et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée.
- Promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de **créer un espace de dialogue entre les publics**.

> SPÉCIFICITÉS DE LA FORMATION

- **Formation aménagée :**
 - **le mardi entre 17 h 30 et 20 h 30 ;**
 - **entre septembre et juin ;****afin d'être conciliée avec l'activité professionnelle des participants.**
- Formation en partenariat avec le Bureau central des cultes et l'UFR LLSH.
- Diplôme agréé par le ministère de l'intérieur comme formation civique obligatoire pour les aumôniers rémunérés, au sens de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique.
- Approche pluridisciplinaire de la laïcité et du fait religieux.
- Intervenants universitaires et professionnels.

> CONDITIONS D'ACCÈS

PROFESSIONNELS

- Cette formation est accessible en formation continue :
 - sans condition de diplôme pour les personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie ;
 - aux professionnels titulaires du baccalauréat ;
 - via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou via la Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).

Plus de renseignements sur la formation continue :
formation.continue@univ-smb.fr / 04 79 75 91 82
Plus de renseignements sur la VAE et la VAPP :
vae@univ-smb.fr / 04 79 75 91 77

- Un jury, composé du responsable de la formation et d'une éventuelle commission, prononce après étude du dossier et/ou entretien, l'admission dans les limites de la capacité d'accueil du DU.



ÉTUDIANTS

- Sous réserve des places disponibles, la candidature peut être ouverte aux étudiants en formation initiale titulaires d'une Licence 2.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

- 15 inscrits

> CANDIDATURE

Télécharger le formulaire [[cliquez ici](#)]

Le dossier est composé :

- d'un CV et d'une lettre de motivation ;
- de l'ensemble des pièces justificatives correspondant aux diplômes exigés ;
- d'un diplôme de connaissance de la langue française délivré par le centre international d'études pédagogiques, le DELF ou le DALF, ou un test de connaissance du français pour les candidats non francophones.

- Formation continue :
Documents à renvoyer au Pôle Formation Continue
laurence.redoutez@univ-smb.fr
- Formation initiale
Documents à renvoyer à la scolarité de la Faculté de droit
laurence.jacquet@univ-smb.fr

> ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENTS

Le DU représente un volume total de 138 heures. Les participants doivent s'inscrire à tous les modules pour acquérir le DU.

- **Laïcité et République** ■ **Fait religieux et droit des cultes**
- **Fait religieux et société**

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME

L'évaluation est organisée en continue et en fin de cycle et comprend deux types d'épreuves :

- Une évaluation finale est prévue et prend la forme d'un grand oral et de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire. Le grand oral consiste en une discussion de 30 minutes, après préparation, sur un des thèmes abordés lors de la formation.
- Une soutenance orale de mémoire devant un jury.

L'attribution du DU est conditionnée par :

- le suivi complet des modules de la formation sur 1 année universitaire ;
- l'obtention de la moyenne de 10/20 à l'évaluation.

COÛT

- 160€ - tarif étudiants
- 400€ - tarif Formation Continue

> COMPÉTENCES VISÉES

Cette formation pluridisciplinaire, aborde les questions historiques, juridiques, philosophiques, sociologiques, linguistiques, et politiques. Les aspects théoriques (rappel des règles), mais aussi pratiques (mises en situation, retours d'expériences) seront traités.

> PUBLICS

Le DU s'adresse aux :

- agents des différentes administrations (hospitalières, pénitentiaires, éducatives, territoriales, déconcentrées, etc.) ;
- personnels d'encadrement des trois fonctions publiques ;
- gestionnaires et agents d'établissements culturels, sociaux ou médico-sociaux ;
- dirigeants associatifs et religieux ;
- animateurs et formateurs ;
- étudiants.

> PROGRAMME

MODULE 1 / LAÏCITÉ ET RÉPUBLIQUE

1.1 Laïcité et Constitution (institutions, laïcité constitutionnelle, exceptions locales) 12 h

1.2 Laïcité et Europe : 12 h

- Approches comparées (États européens, modèles séparatistes, États à religion officielle)
- Approches des institutions européennes (Union européenne et Conseil de l'Europe)

1.3 Laïcité et services publics : 15 h

- Agents (droits et obligations, neutralité)
- Usagers (écoles, hôpitaux, prisons)
- Bâtiments et structures publics

1.4 Laïcité et espace(s) public(s) 15 h

- Contours de la liberté d'expression (injures, diffamations à caractère religieux)
- Extériorisation des croyances (dans l'espace public, manifestations, caricatures etc.)
- Neutralité de l'espace public

MODULE 2 / FAIT RELIGIEUX ET DROIT DES CULTES

2.1 Laïcité et loi de 1905 : principes généraux : 9 h

2.2 Organisation des cultes : 18 h

- Statut : aumôniers et associations
- Financement : entretien, construction

2.3 Fait religieux et espaces privés : 18 h

- Fait religieux et famille
- Fait religieux, entreprises et relations de travail

MODULE 3 / FAIT RELIGIEUX ET SOCIÉTÉ

3.1 Sociologie du fait religieux / Approches de sciences politiques : 9 h

3.2 Histoire et philosophie de la laïcité : 10 h

3.3 Éthique et fait religieux : 6 h

- Le rapport à l'Homme
- Le rapport à l'animal

3.4 Approche linguistique des signes religieux : 4 h

3.5 Conférences/débats avec différents acteurs institutionnels, associatifs et religieux : 10 h



Retour p.1



> INTERVENANTS

- Irène BACHLER, professeur de philosophie au lycée Vaugelas, membre d'un groupe de formateurs laïcité et valeurs de la République dans l'Académie de Grenoble.
- Dr Pierre BASSET, praticien hospitalier, initiateur et animateur du Groupe de réflexion éthique, Centre hospitalier Métropole Savoie.
- Clément BENELBAZ, Maître de conférences en droit public, Université Savoie Mont Blanc.
- Corinne BONAFoux, Maître de conférences en Histoire, Université Savoie Mont Blanc.
- Pascal BOUVIER, Maître de conférences en philosophie, Université Savoie Mont Blanc, directeur de l'UFR LLSH.
- Carolina CERDA-GUZMAN, Maître de conférences en droit public, Université Paul-Valéry, Montpellier 3.
- Jacqueline COSTA LASCoux, Directrice de recherche CNRS, sociologue, associée travaux de Sciences Po Paris.
- Fabrice GAUVIN, Vice-Président placé près M. le Premier Président de la Cour d'appel de Chambéry.
- Thomas HOCHMANN, Professeur de droit public, Université de Reims.
- Dominique LAGORGETTE, Professeur en Science du langage, Université Savoie Mont Blanc, directrice du LLSETI.
- Petr MUZNY, Professeur de droit public, Université Savoie Mont Blanc
- Vincent RIVOLLIER, Maître de conférences en droit public, Université Savoie Mont Blanc.
- Florian SAVONITTO, Maître de conférences en droit public, Université de Bordeaux.
- Haoues SENIGUER, Maître de conférences en science politique à Sciences Po Lyon, Directeur du CODEMMO (Coopération et Développement au Maghreb et au Moyen-Orient), Chercheur au laboratoire Triangle, UMR 5206, Lyon.
- Mathieu TOUZEIL-DIVINA, Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole.
- Christophe QUEZEL-AMBRUNAZ, Professeur de droit privé, Université Savoie Mont Blanc.

> CONTACTS

RESPONSABLE

Clément BENELBAZ

Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc

04 79 75 83 98

clement.benelbaz@univ-smb.fr

INSCRIPTIONS

Formation continue :

Documents à renvoyer au Pôle Développement Formation Continue

laurence.redoutez@univ-smb.fr

04 79 75 91 82

Formation initiale :

Documents à renvoyer à la scolarité de la Faculté de droit

laurence.jacquet@univ-smb.fr

04 79 75 85 76

Retour p.1



**TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE
DE CANDIDATURE :**
www.fac-droit.univ-smb.fr

> CERTIFICATIONS

- La formation peut-être validée par les agents publics au titre de leur compte personnel de formation.
- Formation certifiée par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.
- Le DU est habilité par le Ministère de l'Intérieur.
- Le DU est agréé par le ministère de l'intérieur comme formation civique obligatoire pour les aumôniers rémunérés, au sens de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique.



Jacob-Bellecombette